

N° 2026-086

**AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT
FRANCE SERVICES/ MDPH**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie
M. AUBONNET David

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 10 juin 2026 au 10 août 2026

Le Président rappelle qu'afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire pour simplifier le quotidien des usagers. Les France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les 12 services ou partenaires de l'État mais le Président précise qu'au-delà de ce socle de services, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires en conventionnant avec d'autres partenaires.

La France Services des Versants d'Aime a accompagné les usagers pour les démarches auprès de la Maison Départementale des personnes handicapées de la Savoie (MDPH 73) lors d'une précédente convention qui prendra fin le 29 juin 2026. Il convient de maintenir ce partenariat en proposant une nouvelle convention.

Le projet de convention annexé précise les engagements réciproques de la France Services des Versants d'Aime et de la MDPH 73 afin de permettre un accueil de proximité de premier niveau du public au sein de la France Services et de l'identifier comme « point relais MDPH 73 ».

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes Les Versants d'Aime s'engage via l'espace France Services des Versants d'Aime à proposer au public :

- La mise à disposition des documents de la MDPH 73 (dossier de demande, supports de communication...)
- Une aide au remplissage du formulaire de demande
- Une vérification de 1° niveau de la complétude des dossiers de demande
- Une aide à la compréhension des courriers envoyés par la MDPH 73 aux demandeurs, et plus particulièrement des notifications de décision
- Un accompagnement aux démarches auprès de l'imprimerie nationale pour la carte mobilité inclusion sur le portail en ligne
- Communiquer sur l'ensemble des actions partenariales communes.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

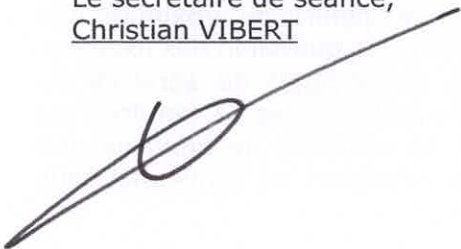
Vu le projet de convention de partenariat annexé,

AUTORISE la signature de ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

